

29ème GRAND PRIX DE MONTPELLIER MASSANE

24,25 et 26 août 2018

GOLF DE MONTPELLIER MASSANE

Domaine de Massane 34670 BAILLARGUES

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales amateurs

Article 1- Formule de jeu : 54 Trous Stroke-Play Brut – 18 trous par jour

Épreuve ouverte aux licenciés de la Fédération Française de Golf s'étant acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35.00€ ou aux licenciés d'une Fédération étrangère reconnue, et rentrant dans la limite des index fixée ci-dessous.

Certificat médical obligatoirement enregistré par la FFGolf avant lundi 13 août à 18 heures

Article 2 - Séries, marques de départ et nombre de joueurs

Une série Dames : index inférieur à 9.5 Départs marques bleues

Une série Messieurs : index inférieur à 6,5 Départs marques blanches

******Le nombre total des engagés sera limité à **144** joueurs dont 33 Dames (dont 14 **wild cards**). Si le nombre des candidatures dépasse le nombre de joueurs maximum autorisé, les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les dames, les joueurs de catégories Minimes, Benjamins ou U12 titulaires de la licence or Elite de l'année en cours qui ne rentreraient pas dans le champ avec leur classement au Mérite National Amateur, puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions puis par ordre d'index. Voir aussi la note concernant la priorité des joueurs U16 dans le Vade-mecum.

Article 3 - Qualification

Après 36 trous, dans chaque série, les 2/3 du champ plus les ex-æquo seront qualifiés pour le dernier tour.

Article 4 - Droits d'engagement : (journée d'entraînement le jeudi 23 août 2018 comprise)

Adultes 100€

Joueurs de 19 à 25 ans (nés en 1992 ou après) 50€

Joueur de moins de 18 ans (nés en 1999 ou après) 40€

Article 5 - Clôture des engagements : vendredi 10 août 2018

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement. Une liste des joueurs retenus sera publiée le jeudi 16 août à 17h. Cette liste pourra être complétée si le champ des joueurs est incomplet.

Article 6 - Les inscriptions se feront uniquement par courrier, accompagnées du droit d'engagement à partir du 9 juillet 2018 et jusqu'au vendredi 10 août 2018 à 18 heures (cachet de la poste faisant foi) et seront adressées à l'adresse suivante Golf Club de Montpellier Massane - Domaine de Massane- 34670 BAILLARGUES

Tél. : 04 67 87 87 89 Fax : 04 67 87 87 90 Mail : p.lock@massane.com

Article 7 - Tirage des départs

Les départs du 1er tour se feront par tranches horaires décidées par le Comité de l'épreuve et par ordre croissant des index dans chaque tranche. L'index pris en compte sera celui du jour de la clôture des inscriptions soit le vendredi 10 août 2018.

Les départs du 2ème tour seront ceux du 1er tour en les divisant en deux et en permutant chaque moitié tout en gardant les mêmes groupes.

Les départs du 3ème tour se feront dans l'ordre inverse du classement cumulé des 2 premiers tours.

Article 8 - Prix : Trophée aux 1er des classements Généraux Hommes et Dames.

Les Trophées de l'épreuve seront à la disposition des vainqueurs pendant un an, charge à eux d'y faire graver leur nom. **Autres Prix : Dames 2 Prix Messieurs 4 Prix**

Article 9 - Départage :

Play-off « trou par trou » pour la 1ère place des classements généraux de chaque sexe, sur les trous désignés par le Comité de l'épreuve. Si le play-off est interrompu (conditions climatiques ou manque de visibilité), le départage se fera sur le score du dernier tour, puis les 9, 6, 3 et dernier trou.

Pour les autres places, départage selon le plan informatique fédéral.

Article 10 - Remise des prix : Dimanche 26 août 2018, suivie d'un cocktail

Hôtel*** / Résidence de tourisme** du Golf de Massane : 04 67 87 87 87 – reception@massane.com